

CERTIFICAT DE DEPOT DES FONDS
CONSTITUTION D'UNE SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Montants exprimés en Euros.

LES SOUSSIGNES :

- M. : Laurent EGUETHER

Fonction : Chargé d'Affaires FPI METZ

- M. : Mylène ROTH

Fonction : Chargée d'Affaires FPI METZ

agissant au nom et pour le compte de la BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux Etablissements de Crédit, dont le Siège Social est à METZ, 3 rue François de Curel, immatriculée sous le N° 356 801 571 RCS METZ, certifient par la présente qu'il a été déposé dans les caisses de la BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, conformément aux articles L225-12 et L225-13 du Code de Commerce, sur un compte bloqué n° 341 20.. 339725

intitulé (1) SAS 2G INVEST (8 Villa Poirier 75015 PARIS)

Société par actions simplifiée en formation,

à l'agence de : FPI METZ

la somme de (2) 500 € (cinq cents euros)

représentant le montant libéré en espèces de la valeur nominale des Actions de ladite Société, et qu'en outre, il leur a été présenté la liste des actionnaires mentionnant les sommes versées par chacun d'eux. Au vu de cette liste et des sommes déposées, il apparaît que les versements s'établissent ainsi qu'il suit :

NOM	PRENOM	DOMICILE	MONTANTS
SAS ORNATYS		8 Villa Poirier 75015 PARIS	.255,00 €
GUYOT	Jean-Jacques	25 Rue Isabey 54000 NANCY	.245,00 €
			.
			.
			.
			.
			.

Le retrait des fonds, provenant des souscriptions en numéraire, ne peut être effectué par le mandataire de la Société que sur présentation du certificat du Greffier attestant l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, conformément à l'article L225-11 du Code de Commerce.

Fait à .

METZ

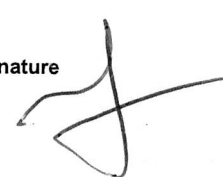
.... Le 11 juin 2025

BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE
 3 rue François de Curel
 BP 40124
 57021 METZ Cedex 01

Signature



Signature



(1) Indiquer la dénomination sociale.

(2) Somme inscrite en lettres et en chiffres.

